

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE
 ARRONDISSEMENT
SAUMUR
 CANTON
SAUMUR NORD
 COMMUNE
LES ROSIERS SUR LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS ET QUESTIONS
 DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5/12/2011

CONVOCATION DU CONSEIL FAITE LE 1/12/2011

COMPTE RENDU AFFICHE LE 6/12/2011

L'an deux mil onze, le 6 décembre à 19 h 30 mns, le conseil municipal de la commune de Les Rosiers-sur-Loire était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Denis SAULEAU, maire.

NOM	Prénom	Qualité	Présent, absent, excusé, pouvoir
SAULEAU	Denis	Maire	Présent
QUEYROI	Daniel	Adjoint	Présent
BERTHELOT	Alain	Adjoint	Présent
DESPEIGNES	Jean-Luc	Adjoint	Présent
VIDGRIN	Jacqueline	Conseiller	Présent
PLAT	Philippe	Conseiller délégué	Présent
VARLET	Gisèle	Conseiller	Présente
HYE	Bernard	Conseiller	Présent
MARTIN	Pascal	Conseiller	Excusé, pouvoir à J Vidgrin
AMAR-AUDUSSEAU	Magali	Conseiller	Présente
LEDRU	Gil	Conseiller délégué	Excusé, pouvoir à M Amar
DISSOUSSOU-BOUKA	Brice	Conseiller délégué	Présent
BONDU	Michel	Conseiller	Présent
LEROY	Olivier	Conseiller	Présent
NEAU	Jean-Jacques	Conseiller	Présent
RIVIERE	Dominique	Conseiller	Présent

A l'issue d'un scrutin, M Daniel QUEYROI a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé sans observation.

Délibération 1 : Modification – budget assainissement

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 16

Afin d'annuler un titre sur l'exercice comptable de l'année précédente, il est nécessaire d'alimenter le compte 673 par décision modificative comme suit :

673 titres annulés sur exercices antérieurs+ 100 €
6063 fournitures d'entretien et de petit équipement – 100 €

Le conseil municipal,
-Décide de reporter ce vote au prochain conseil municipal.

Délibération 2 : Contrat de Groupe – Centre de Gestion

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 16

Après avoir pris connaissance du contrat de groupe proposé par le centre de gestion pour une durée de 3 ans

Le conseil municipal,
-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public
-Adhère au contrat de groupe du centre de gestion et opte pour la garantie sans les charges patronales au taux de 5.69 % pour les agents CNRACL et de 1.30 % pour les agents IRCANTEC.
-Autorise le Maire à intervenir à la signature de la convention avec le centre de gestion

Délibération 3 : Adoption de la charte communautaire de la Communauté de Communes Loire-Longué

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 16

Après avoir présenté la charte communautaire de la Communauté des Communes Loire-Longué relative aux valeurs guidant l'action de celle-ci, organisant les relations entre les communes et elle-même, précisant son partenariat avec les communes et ses relations financières.

Le conseil municipal,
-Après en avoir délibéré au scrutin secret par 13 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions
- Approuve la charte communautaire de la Communauté de Communes Loire-Longué

Délibération 4 : Le transfert des charges à la communauté des Communes Loire Longué

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 16

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Sauleau, Maire,
Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission d'Evaluation des transferts de charges en date du 3 novembre 2011
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
Vu la loi du 13 août 2004

Le conseil municipal,
-Après en avoir délibéré au scrutin secret par 11 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions
-Adopte comme suit l'évaluation des charges de transfert suite à la rétrocession de la compétence voirie d'intérêt communautaire et au transfert de la compétence équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Communes	Régularisation charges voirie	Transfert de charges équipements sportifs
BLOU	5 179 €	0 €
COURLEON	0 €	0 €
LA LANDE CHASLES	0 €	0 €
LONGUE JUMELLES	111 964 €	156 542 €
MOULIHERNE	47 589 €	0 €
LES ROSIERS SUR LOIRE	16 159 €	56 752 €
ST CLEMENT DES LEVEES	13 216 €	0 €
ST MARTIN DE LA PLACE	0 €	0 €
ST PHILBERT DU PEUPLE	0 €	0 €
VERNANTES	22 757 €	43 254 €
VERNOIL	3 708 €	14 643 €

Délibération 5 : Adoption des nouveaux statuts de la Communauté des Communes Loire-Longué

Après la présentation des orientations de la Communauté des Communes Loire-Longué en matière de gouvernance, de compétence, de transfert de nouvelles compétences, et financière

Vu l'article L.5214-16 du CGCT et conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004,

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré au scrutin secret par 8 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

-Décide :

- de réintégrer la compétence « voirie d'intérêt communautaire » dans le domaine de compétences exclusivement communales,

- de transférer la compétence « équipements sportifs d'intérêt communautaire » à la communauté des communes Loire-Longué

- d'adopter en conséquence les nouveaux statuts modifiés joints en annexe de la communauté de communes Loire-Longué

Délibération 6 : Le syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 16

Après avoir présenté les nouvelles modalités de financement des travaux par SIEMML, qui seront un avantage pour les communes : en effet, aujourd'hui nos dépenses sont inscrites sur un compte de fonctionnement ce qui limite notre autofinancement, alors qu'avec ces nouvelles modalités de financement, les dépenses seront inscrites en investissement. D'autre part, le syndicat d'énergie prendra un peu moins en charge les travaux sur la basse tension ; par contre il prendra plus en charge les travaux sur l'éclairage public.

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve les nouvelles modalités de financement des travaux par SIEMML

Délibération 7 : Contrat avec la Société Protectrice des Animaux

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 16

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention de fourrière proposée par la SPA pour l'année 2012, un conseiller municipal a proposé de voir si une autre alternative serait possible pour les années suivantes vu le coût relativement élevé, soit 0.263 € TTC par habitant

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré au scrutin public par 15 voix pour et 1 abstention

-Adopte la convention de fourrière proposée par la SPA pour l'année 2012 et autorise monsieur le Maire à intervenir à sa signature

Délibération 8 : Le SICALA

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 16

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,

Vu l'arrêté du Préfet du Département de Maine et Loire du 28 octobre 1987 portant création du SICALA de Maine et Loire,

Vu les statuts,

Vu la décision du comité syndical du SICALA du 6 octobre 2011,

Monsieur Olivier Leroy, délégué du SICALA, présente la modification des statuts du SICALA adoptés lors du comité syndical du 6 octobre dernier.

Tout d'abord, le syndicat change de nom pour prendre la dénomination SICALA Anjou Atlantique pour ouvrir la structure aux communes ligériennes de Loire-Atlantique qui ne sont pas encore représentées à l'EP Loire. Ainsi à terme, le SICLA Anjou Atlantique devrait regrouper une cinquantaine de communes de Saint Martin de la Place (49) à Saint Julien de Concelles (44) et plus de 100 000 habitants.

Au-delà de la modification des limites territoriales, le syndicat va évoluer dans ses compétences. Enfin, le siège social a été transféré de l'hôtel du Département à la mairie de Chalonnes-sur-Loire.

Un conseiller municipal a demandé si le SICALA pourrait nous être utile dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ile Ollivier : la question sera posée.

Le conseil municipal

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve les modifications de statuts du SICALA

Questions diverses :

Intervention de monsieur Claude Rigault – Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Coutures et de monsieur Daniel Croeze représentant la société VEOLIA

Monsieur Claude Rigault a expliqué que le rôle du syndicat est de mettre en place les réseaux (des puits de pompage jusqu'aux compteurs d'eau). Alors que VEOLIA a pour mission de distribuer une eau de bonne qualité, d'émettre les factures et de suivre les règlements. Monsieur Croeze s'est aussi expliqué sur la prochaine hausse du prix de l'eau qui passera de 1.05€ à 1.10€.

Suite aux différentes coupures d'eau intervenues sur la commune auprès de certains administrés, le conseil municipal souhaite une meilleure information auprès des consommateurs.

Monsieur Croeze explique qu'avant la coupure d'eau différentes étapes se déroulent : la première relance s'effectue 21 jours après l'émission de la facture, une deuxième relance est émise 14 jours plus tard puis une troisième et dernière relance 10 jours après, suivi de la coupure d'eau 72 heures suivant cette dernière si la personne ne réagit pas (soit par manifestations auprès de l'organisme, soit auprès du CCAS ou du l'assistante sociale). Il a été souligné que le fait de couper l'eau et de l'a rouvrir fait supporter au consommateur une charge supplémentaire de 42 € à chaque intervention.

D'autre part, au vu de l'état de la Loire le conseil municipal a montré son inquiétude quand à la distribution de l'eau pour l'été 2012, les intervenants ont répondu qu'il serait souhaitable d'une bonne saison de pluie même si les risques restent limités.

Bilan sur les manifestations rosiéroises :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de 3 jours remarquables sur les rencontres Hervé Bazin, et les invite à se rendre à l'exposition sur les vieux jouets qui se déroule actuellement à l'espace les Ponts. Il a également souligné que « les Rosiers-sur-Loire retrouvent une notoriété ».

Le Repas du Bel Age :

Monsieur Despeignes indique que les colis pour certaines personnes absentes pour raison de santé au repas du bel âge seront bientôt distribués.

L'espace Jeunesse :

Monsieur Dissoussou Bouka indique qu'à la suite d'une réunion « jeunesse » de la communauté des communes, il a été décidé de maintenir les espaces jeunes en allant au contact des 14/18 ans et en les intégrant dans les projets (sortie patinoire...). D'autre part, il nous indique que la commune de Saint-Clément-des-Levés va prochainement ouvrir un local pour accueillir les jeunes et que le planning va donc être modifié.

Séance levée à 22 heures